

Éditorial, Lysiane Roch, rédactrice en chef

Lorsque responsabilité individuelle croise responsabilité collective

Chers lecteurs, chères lectrices,

La série annuelle de séminaire de la CRSDD, portant sur la légitimité et la gouvernance, s'est achevée par un séminaire synthèse d'une très grande richesse. Notre collaboratrice, **Gisèle Belem**, vous en présente une synthèse détaillée à la page 4.

Si vous ne la connaissez pas déjà, vous aurez par ailleurs la chance de découvrir **Annelies Hodge** qui achève son mémoire de maîtrise sur les PME et le développement durable. Membre très active de la Chaire durant ces deux dernières années, Annelies ne nous aurait pas quittés sans nous offrir une entrevue que vous retrouverez à la page 16.

Bonne lecture à tous et à toutes!

Il y a peu de temps encore, j'étais de ceux qui croyaient que la résolution des problèmes environnementaux et sociaux passait par la responsabilisation de chaque individu dans son choix de mode de vie et, principalement, dans ses habitudes de consommation. Ainsi, face au défi des changements climatiques, c'est l'adoption du vélo ou du transport en commun qui s'imposait, l'achat de biens produits localement, la réduction des transports de longue distance, etc. Face à la surutilisation des ressources, quoi de mieux que d'acheter des produits usagés, recyclés, réduire les emballages et contenants, etc.

Aujourd'hui, comme plusieurs autres soi-disant « consommateurs responsables », je jette un regard plus nuancé sur la portée de cette responsabilisation de l'individu face à des problèmes on ne peut plus collectifs. Sans aller jusqu'à dire que ces efforts individuels soient inutiles ou contre-productifs et sans vouloir revenir à une consommation inconsciente et débridée, mon propre parcours m'a amenée à croire que la consommation responsable ne peut constituer à elle seule une solution aux graves problèmes auxquels nous faisons présentement face.

Choisir dans la complexité

Plus on pénètre profondément dans l'univers de la consommation responsable, plus on rencontre de choix difficiles qui demandent une connaissance

approfondie du monde. Déjà, la porte d'entrée de cet univers n'est pas accessible à tous, elle demande d'avoir eu accès à certaines connaissances sur l'état du monde et les impacts de différents mode de vie sur ce monde. Le premier obstacle que rencontre ensuite le consommateur responsable est celui de l'information. Ainsi, on ne retrouve pas sur l'étiquette d'un vêtement tous les détails sur sa production : conditions des travailleurs, responsabilité de la compagnie, pesticides, quantité d'eau et type de semences utilisé pour produire le coton, etc. Certains produits, par leur certification, permettent déjà de s'assurer de certains critères de production : encore faut-il savoir où se les procurer. Et cela n'évacue pas d'autres difficultés : un produit équitable peut avoir parcouru une grande distance avant de franchir notre assiette, un produit biologique peut aussi être suremballé, etc. Faute d'un accès suffisant à l'information, plusieurs personnes soulèvent des questions fort légitimes : le recyclage sauve-t-il toujours autant d'énergie qu'il n'en requiert? L'utilisation de pesticides dans la production biologique est-elle vraiment bien contrôlée par les certificateurs?

Mais voilà que plus on entre dans cet univers de la consommation responsable, plus les questions se complexifient, car le lien entre une action individuelle et son impact sur la société ou l'environnement est justement souvent fort complexe. Il faut parfois plusieurs études universitaires pour éclaircir ces liens, il y a donc lieu

de se demander comment un individu qui travaille déjà 40 heures semaines pourrait les éclaircir seul devant un rayon de magasin. Nombre de personnes se demandent par exemple quelles sont les conséquences d'acheter localement sur les travailleurs des pays du tiers-monde. Perdront-ils leur emploi? Ont-ils les moyens de se construire un autre modèle de développement? D'autres se demandent si le commerce équitable constitue un pas vers de nouveaux rapports entre le Nord et le Sud, ou s'il perpétue au contraire les rapports déjà existants.

« Si tout le monde faisait comme moi... »

La consommation responsable est beaucoup associée à cette idée que les petits pas de chacun s'additionnent. Il s'agit là toutefois d'une arme à double tranchant. Cela consiste en effet à penser en termes de « si tout le monde faisait comme moi » alors que, justement, tout le monde ne fait pas comme soi. Cette attitude peut à la fois être génératrice d'espairs et de découragements. Espairs dans le sens où on sent qu'on contribue à un monde plus équitable et écologique. Découragements dans le sens où certains efforts apparaissent bien futiles face aux grands écarts et aux grands gaspillages. Que sont par exemple les efforts individuels pour réduire le gaspillage face au potentiel de consommation et de destruction d'une guerre?

Cette idée du « si tout le monde faisait comme moi » comporte aussi une certaine dimension moralisatrice propre à la responsabilisation des individus. Quel adepte de transports en commun et du vélo ne serait pas tenté de juger le propriétaire de Hummer qui laisse tourner son moteur pendant qu'il est stationné ou le riche individu qui effectue ses déplacements avec son propre avion? Chacun est amené à devenir le juge de ses propres actions et de leurs impacts sur autrui ... et peut être porté à juger aussi les conséquences des actions des autres sur lui. La vision selon laquelle la responsabilité des problèmes de société et leurs solutions reposent sur les individus comporte sa part de risques. En effet, les « consommateurs moins responsables » peuvent facilement se sentir jugés même à tort, et jugeront à leur tour les « consommateurs responsables », ces granos, ces écolos, et, pourquoi pas, ces gens de l'extrême gauche qui menacent l'équilibre économique et social,

comme il nous a été donné de l'entendre.

Pendant ce temps, il y a lieu de se demander s'il n'y a pas d'autres responsables, à un autre niveau, qui se réjouissent de se soustraire à ce jeu.

La nécessité du collectif

Déjà, à travers différents mouvements de consommation responsable, on voit une certaine nécessité de se regrouper afin, justement, de rendre l'action individuelle un peu plus collective. Dès le moment où il y a échanges, débats, partage d'informations et de connaissances, une partie des limites de la consommation responsable se lève déjà. Mais c'est le besoin d'un véritable projet de société qui semble le plus criant pour faire face aux grands enjeux sociaux et environnementaux du moment. Or, un projet de société ne se construit pas sur des comportements individuels, il demande une participation politique des individus à la société. Sans projet de société, il y a lieu de croire que les actions de chacun pourraient s'annuler plutôt que s'additionner, ou encore s'additionner pour donner un résultat bien différent de celui qu'on avait pourtant en tête en agissant. Ce n'est d'ailleurs qu'à travers un projet de société qu'on peut créer un environnement facilitant pour la consommation responsable elle-même. Ainsi, en pensant les villes de façon à favoriser les transports collectifs, le vélo et la marche, la majorité des individus pourraient considérer qu'il est à leur avantage d'y avoir recours, sans qu'ils soient pour autant bons ou mauvais, responsables ou irresponsables. Au niveau alimentaire, par exemple, orienter les subventions à l'agriculture plus durable pourrait permettre à tous d'avoir accès à des produits moins dommageables pour l'environnement et la société à un coût beaucoup moindre.

Est-ce à dire qu'on devrait rejeter la consommation responsable? Cette dernière demeure au contraire très pertinente... du moment où elle sert aux individus de porte d'entrée vers le collectif et non de repli individualiste, et surtout, du moment où chacun sait jeter sur elle un regard critique.

Événement...

Développement durable et communications **Vers un nouvel engagement des communicateurs**

Montréal, le 5 juillet 2006 - Au Québec et partout dans le monde, le concept de développement durable fait des vagues : présent sur toutes les tribunes aujourd'hui mais encore combien flou. Qu'entend-on par développement durable ? Pourquoi s'engager dans une telle démarche ? Qui est concerné ? À l'heure de la mise en oeuvre du plan de développement durable du Québec, combien d'organisations et de communicateurs sont prêts pour cet important changement ? Le mercredi 4 octobre prochain, le Colloque *Développement durable et communications* fera le tour de ces grandes questions et des impacts communicationnels du développement durable dans notre société.

S'inscrivant en ligne directe avec l'adoption toute récente de la *Loi sur le développement durable*, ce colloque organisé par la Chaire en relations publiques de l'UQAM, permettra de situer le rôle central qu'auront à assumer les professionnels de la communication pour favoriser la participation la plus large possible à ce vaste projet de société. Réunis autour de différentes thématiques, des spécialistes des milieux gouvernemental, industriel, universitaire, social et professionnel permettront de bien saisir les cadres de référence du développement durable et d'échanger sur des expériences déjà bien ancrées dans divers groupes de la société.

Un rendez-vous essentiel sur le nouveau sens à donner à l'avenir des communications dans nos organisations et dans notre communauté. Pour consulter la programmation et pour s'inscrire en ligne, consultez le site Internet au : <http://www.crp.uqam.ca>

La Chaire en relations publiques de l'UQAM contribue au développement des connaissances, à la formation des étudiants et aux débats publics sur toutes les questions relatives à l'exercice des professionnels en relations publiques.

Pour toute demande de renseignements :

Judith Goudreau
Chaire en relations publiques
goudreau.judith@uqam.ca
514-987-3000 poste 2613
UQAM, local WB-3405

Karine Casault
Chaire en relations publiques [ca-](mailto:casault.karine@courrier.uqam.ca)
sault.karine@courrier.uqam.ca
514-987-3000 poste 0862
UQAM, local WB-3405

Gouvernance et légitimité : la nécessité de l'action collective.

Séminaire synthèse de la série 2005-2006 sur le thème Gouvernance et Légitimité

Par Gisèle Belem¹

Introduction

Tout au long des œuvres étudiées, le fil conducteur qui nous est apparu comme source de la formulation des manières de gouverner s'est avéré être l'individu et plus particulièrement la justification de l'action individuelle. La configuration de la société et de l'ordre social, l'existence et l'étendue de la domination d'une autorité sur l'ensemble de la population ainsi que la justification de cette domination, en un mot la relation entre l'État et la société prend pour point de départ la manière dont l'action individuelle est justifiée. Alors que la formation d'un gouvernement chargé d'assurer la paix, la justice et l'égalité entre individus prend sa source dans la rationalité avec l'émergence de l'ère moderne, les transformations sociales actuelles ont conduit la plupart des auteurs étudiés à une critique de la modernité et de la rationalité. Plusieurs d'entre eux adoptent une approche post-moderniste en associant les transformations actuelles concernant les formes de coordination sociale à l'émergence d'une éthique individuelle. Plusieurs représentations de l'individu sont ainsi fournies avec pour objectif de déterminer le « sujet idéal », indispensable à la formulation d'un nouveau projet de société qui puisse être juste et légitime. Il est important de noter que toutes les approches de l'individu ne sont pas aussi optimistes quant à la capacité de celui-ci (même doté d'une éthique basée sur un autre type de rationalité associée à des valeurs ou influencée par les institutions) de participer à l'élaboration d'un projet de société. Par contre, la nécessité de formulation d'un nouveau projet sociétal constitue un constat unanime, compte tenu de l'épuisement des arrangements institutionnels de la modernité tels que l'État nation, basés sur la liberté et l'égalité et de l'accroissement des risques transnationaux qui nécessitent une redéfinition des priorités relatives au bien commun.

Dans une première partie, nous aborderons le concept d'individu qui apparaît comme le point de départ de la formulation des manières de gouverner. En second lieu, nous reviendrons sur les causes de l'intérêt renouvelé pour la gouvernance; cet intérêt a trait à la mutation des formes de régulation et de la nécessité de changement de paradigme de la légitimité du fait des défaillances des modèles de régulation antérieurs. La troisième partie nous per-

mettra de comprendre les implications de la gouvernance pour l'individu ou inversement le rôle de l'individu dans la gouvernance. Il s'agira d'identifier les motifs, les formes, les conditions et les limites de la participation citoyenne à l'élaboration de la volonté commune. En quatrième et dernière partie, nous aborderons les conditions de la gouvernance à un niveau mondial.

1. L'individu

À partir de l'ère moderne, la prééminence de la rationalité dans la société fait en sorte que la légalité et le droit prennent le pas sur les croyances, le sacré et le surnaturel. L'extension de la rationalité à l'ensemble du monde social prend sa source dans la perception de l'individu comme étant rationnel. Weber (1864-1920) pose ainsi comme pierre angulaire des sciences sociales, le principe de l'individualisme méthodologique qui permet d'expliquer les phénomènes sociaux à partir des comportements individuels. Les raisons de l'action sociale font ainsi l'objet d'une typologie articulée autour de quatre types de rationalités possibles : la rationalité instrumentale ou rationalité en finalité, qui ordonne les objectifs et les moyens les mieux adaptés aux buts poursuivis; la rationalité axiologique ou rationalité en valeur, qui oriente les actions selon des valeurs subjectivement retenues, puis la tradition et l'affectivité. Pour Weber, les deux dernières justifications de l'action sont irrationnelles et mécaniques. Une action mue par la rationalité axiologique signifie que la finalité et le but de l'action sont choisis en fonction d'un système de valeurs et qu'ensuite l'individu compare les moyens à utiliser. Dans ce cas, les valeurs qui motivent l'action ne sont pas échangeables contre autre chose. C'est ce que Weber appelle l'éthique de la conviction : « peu importe ce que cela me coûte, de toute façon je le fais parce que cela correspond à mes valeurs ». Dans le cas de la rationalité instrumentale, l'individu compare les fins et les moyens avant d'agir; il analyse par ailleurs les conséquences attendues et inattendues de ses actions avant d'agir : c'est l'éthique de la responsabilité.

Selon Weber, dans le contexte de la modernité, les actions sociales se justifient de manière croissante à partir de critères rationnels. Outre les valeurs desquelles découlent les actions, on voit également émerger les intérêts en termes de ressources matérielles ou immatérielles qui se développent avec la différenciation des activités religieuses, économiques, politiques etc. Cette mise à distance des émotions et de l'irrationnel donne parallèlement lieu à des calculs de plus en plus précis des moyens adéquats pour satisfaire ces intérêts. Dans cette perspective, la rationalité instrumentale devient le principe dominant de l'action sociale. Cependant, si Weber souligne l'irresponsabilité de l'éthique de conviction qui ne tient pas compte des conséquences de l'action, il déplore l'emprise de la rationalité instrumentale qui conduit le politique à une exclusion progressive de toute référence à des valeurs au profit d'une conception technocratique du pouvoir. Le choix obligatoire entre ces deux formes de rationalité constitue aux yeux de Weber l'une des sources du « tragique du politique » ou l'impossibilité de dépasser l'antagonisme des deux attitudes. Cette limite est d'autant plus tragique pour lui que la complémentarité de ces deux attitudes, instrumentale et morale, permet, prises ensemble, l'émergence de « l'homme authentique »², celui, qui dans ses déchirements, peut prétendre atteindre la vocation politique.

Habermas s'inspirera des travaux de Weber avec comme objectif de sauver le concept de rationalité car pour lui, la modernité est un projet inachevé mais parfaitement acceptable. Il s'agit d'imaginer une rationalité sociale et culturelle qui ne mutile pas les humains, de résoudre le problème du sens et de la valeur. Dans cette perspective, Habermas met l'accent sur les libertés individuelles dans une perspective d'autonomie. Il souligne donc l'importance de l'autonomie privée qui désigne la capacité des individus à poursuivre leurs propres intérêts et à se réaliser librement sans intervention extérieure. Cette autonomie privée de l'individu n'est pas incompatible avec l'autonomie publique du citoyen qui consiste en la capacité des individus à décider collectivement des droits qu'ils entendent s'accorder, dans un esprit d'autodétermination. Ces deux types d'autonomie sont donc co-originaires à travers le principe de discussion : sans l'autonomie privée qui permet de définir les paramètres de l'argumentation, les citoyens ne peuvent utiliser leur autonomie publique pour échanger et décider collectivement. Parallèlement, en l'absence d'autonomie publique, la pratique de l'autodétermination ne peut émerger et permettre l'établissement des droits individuels permettant l'autonomie privée. Dans cette perspective, on assiste à la réconciliation des deux types de rationalité, instrumentale et axiologique, qui peuvent s'exprimer sans porter atteinte à la formation politique de l'individu qui se constitue en sujet.

Ladrière et Gruson iront dans le même sens que Habermas, cherchant à dépasser les obstacles identifiés

par Weber. Pour eux, l'éthique individuelle correspond à la découverte de la liberté. Ils soulignent ainsi que la perte du fondement religieux n'implique pas forcément la perte de la rationalité axiologique associée à la morale et aux valeurs. Ce type de rationalité peut encore, selon ces auteurs, s'opposer au risque réel de déshumanisation que la rationalité instrumentale fait courir à la société. En se servant de la théorie de l'agir communicationnel de Habermas, ces auteurs identifient une articulation possible entre la rationalité instrumentale et la rationalité axiologique dans la mesure où l'on voit émerger, dans le cadre de la communication, une entente coordonnatrice de l'action et fondée sur l'intercompréhension ou la compréhension mutuelle des intervenants. Cette compréhension mutuelle a pour objet la formulation d'une volonté commune à partir de connaissances enrichies par l'information mutuelle. Avec l'information comme pierre angulaire du processus discursif à la base de l'émancipation individuelle, la solidarité devient indispensable à la conquête des libertés dans la mesure où la réalisation d'un système d'information indispensable à la communication rationnelle est conditionnée par les liens d'interdépendance entremêlant les acteurs. La formation du sujet va donc de pair avec la re-création d'un lien social. Finalement, toujours dans le sens de la justification de l'action individuelle autrement que par la rationalité instrumentale uniquement, March et Olsen introduisent l'influence des institutions sur les actions individuelles. Ces institutions constituées par l'État, la société civile, les systèmes de droit, les médias et le marché influencent les décisions prises par les acteurs, ceux-ci agissant dans une perspective de groupe et prenant en compte l'impact des décisions prises de manière collective sur les autres et non uniquement sur soi-même.

Alors que ces auteurs (Habermas; Ladrière et Gruson; March et Olsen) élaborent des analyses autour d'un sujet recherchant la maîtrise de sa destinée, d'autres auteurs expriment leur désenchantement quant à la capacité de l'individu à contribuer, à travers l'action collective, à l'élaboration d'un ordre social. Pour Foucault par exemple, malgré une perception de l'éthique comme moyen pour l'individu d'exprimer sa liberté, on note une absence de sujet car l'individu n'est pas doté d'intériorité. Il assimilerait les contraintes imposées par l'autorité à tel point qu'il ne serait pas conscient de céder à une domination. Pour Beauchemin par contre, l'exacerbation de la rationalité et la radicalisation de la subjectivité individuelle fait en sorte que des intérêts particularistes, tirant profit des acquis de la modernité tels que les droits de la personne, se substituent en sujets politiques afin d'obtenir satisfaction. Dans cette perspective, les requêtes émancipatrices allant dans le sens de la construction d'identités distinctes nuisent à la poursuite d'un projet collectif visant le bien commun.

Si l'on écarte ces deux dernières contributions qui rejettent l'action collective comme moyen de coordination sociale ou de construction d'un projet sociétal, la majorité des auteurs étudiés cette année traite de sujets politiques à la recherche de la maîtrise de l'historicité. Sur le plan politique, le besoin d'autonomie vise à la réduction de l'emprise de l'État sur la détermination des conditions de vie et à la formation d'un sujet moral. Au niveau économique, la recherche de liberté reflète le besoin d'expression d'une éthique individuelle, d'un autre type de rationalité que la rationalité instrumentale. Ce retour de l'acteur vient ouvrir une 3^e voie, celle de la gouvernance, qui se situe entre une régulation sociale construite où les acteurs délèguent leurs pouvoirs à une entité représentative, et une régulation naturelle où ils ne se préoccupent que de leur intérêt propre, étant entendu dans ce cas que la somme des intérêts particuliers constituerait l'intérêt général. En réintroduisant un sujet conscient, capable d'agir selon une éthique non instrumentale, les présentes contributions définissent la gouvernance et la décrivent comme un mode de régulation hybride impliquant des formes nouvelles de coordination sociale. Avant d'aborder ces nouveaux développements, il est important de situer les causes de l'émergence de cette nouvelle réalité sociale. Pour plusieurs auteurs, (pas tous), ce renouvellement trouverait sa cause dans l'effritement progressif du pouvoir, des capacités et de la souveraineté des États nationaux dans un contexte de transformation de l'environnement social dont l'influence de la logique marchande et la mondialisation constituent les caractéristiques fondamentales.

2. Les causes de l'intérêt renouvelé pour la gouvernance

La description par Weber de l'individu rationnel permet d'expliquer les fondements du pouvoir politique et l'émergence de la bureaucratie et de l'État nation. En fait, la cession par les individus de leurs pouvoirs et droits à une entité représentative se justifie de manière rationnelle par leur besoin de se soustraire à l'état de nature caractérisé par des conflits permanents. L'État ou d'autres institutions de régulation sociale sont nécessaires pour garantir une justice sociale et une redistribution équitable des richesses. La régulation par une entité représentative à partir de règles rationnelles acceptées par tous favorise donc le fonctionnement et la reproduction du système social. La domination exercée par l'État nation est ainsi légitimée par la rationalité des règles régissant la vie en société. Pour Weber, toute action sociale est légitime si elle se justifie aux yeux de tous : la légalité des règles devient ainsi l'élément essentiel de la domination. L'État ou la hiérarchie, considéré comme le représentant par excellence du bien commun, est strictement séparé du reste de la société qu'il gouverne selon le modèle « command and control ».

Cette forme de régulation s'est formée concomitamment avec le système capitaliste qui a favorisé son

développement. En effet, comme l'indique Weber, le capitalisme favorise la bureaucratie en lui permettant de disposer des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement. En retour, l'État fournit les institutions permettant à ce système de se développer : les droits de propriété, le système judiciaire etc. Cependant, la forme de régulation promue par cette sphère sociale qui s'est émancipée du politique diffère fondamentalement de celle incarnée par l'État. En effet, la sphère économique adopte une vision systémique de la régulation. L'approche systémique établit une analogie entre l'organisation humaine et le règne animal, végétal et même minéral pour expliquer le concept de la régulation. Dans ces conditions, l'ordre naturel est le seul à même de favoriser l'accession au bien-être de tous. Les économistes ont trouvé là, la source de leur discours sur le laisser faire. Le seul instrument de régulation permettant d'atteindre un ordre social satisfaisant pour tous est alors représenté par le marché, car celui-ci favorise la liberté et la justice. Le laisser faire, à travers les relations d'échanges dans un contexte concurrentiel et la recherche de l'intérêt particulier de chacun, engendre une cohérence d'ensemble et permet ainsi de rejoindre le bien commun. La proposition d'une régulation naturelle trouve alors sa formalisation institutionnelle dans le marché autorégulateur.

Pendant longtemps, c'est l'alliance entre ces deux logiques qui a présidé à la régulation sociale. Ce mode de régulation a connu son apogée pendant la période des 30 Glorieuses où le développement économique et développement social allaient de pair. Cependant, cette alliance traverse à l'occasion des crises importantes et c'est à la suite de l'une d'elle, intervenue dans les années 1980-1990 que l'on assiste à un retour en force du concept de gouvernance³. Cette tendance fait suite dans les pays développés, à la remise en cause de l'État providence et de sa capacité à régler les problèmes sociaux. En attribuant aux seules interventions de l'État les responsabilités d'une crise alors reconnue comme structurelle, les néo-libéraux proposent un retour à une autorégulation exclusivement marchande. On a ainsi observé dans les années 1980-1990, une ascension rapide des politiques néolibérales qui attribuent à l'État avec sa gestion fondée sur la hiérarchie, plusieurs problèmes dont la faible performance économique. En conséquence, la privatisation, la déréglementation, la contractualisation de l'offre des services publics, les partenariats public-privé ainsi que des réformes institutionnelles et administratives couronnées par l'introduction d'une philosophie de marché pour la production et la distribution des services publics viennent caractériser la nouvelle approche. Cette évolution a posé un défi majeur à l'État dans la mesure où celui-ci représente l'intérêt général et est conçu selon le modèle de la représentation comme forme supérieure de définition des objectifs de transformation sociale au niveau national. Dans plusieurs pays par ailleurs, la décentralisation et la mondialisation ont donné lieu à un transfert des pouvoirs des États vers d'autres instances décisionnelles. Par ailleurs, la déréglementation et la désintermédiation financières ont engendré un affaiblissement des contrô-

les nationaux et un accroissement du pouvoir des marchés qui s'imposent au pouvoir politique. Ainsi, le rôle des États et leurs politiques économiques s'érode progressivement en faveur des multinationales qui s'interposent dans les politiques nationales dans le but de faire valoir leurs intérêts. Dans ces conditions, l'idée d'une communauté gouvernant et déterminant son avenir à travers un État qui représente ses intérêts, idée au cœur même de la démocratie, est remise en cause.

Il est cependant important de souligner que cette analyse de l'affaiblissement de l'État national n'est pas partagée par tous les auteurs. S'appuyant sur la perspective néo-réaliste en économie politique internationale, Pierre et Peters (2000) soutiennent une approche différente : pour eux, l'État reste, aussi bien au niveau national qu'international, un acteur de premier plan, remplissant des fonctions qu'il est encore le seul habilité à effectuer; en particulier, il fixe les objectifs et les priorités de la société et assure leur mise en œuvre pour une large part. Dans cette perspective, il ne subit pas les transformations de son environnement mais joue un rôle de premier plan dans des développements tels que la décentralisation, la déréglementation des marchés ou la création et le renforcement d'institutions internationales. Pour la majorité des autres auteurs cependant, l'État voit son rôle progressivement réduit à celui de garant de bon fonctionnement du système. Comme le soulignent Ladrière et Gruson, on assiste au développement d'une attitude pragmatique qui refuse la prétention à une maîtrise rationnelle du système. Suivant cette attitude, il devient alors insensé et dangereux de chercher à gouverner le système autrement que par les rapports de force. En fait, en lieu et place de l'autorégulation prônée par les adeptes d'une régulation naturelle, c'est plutôt la libre expression des rapports de force qui s'exerce au nom de la liberté. Pour la majorité des auteurs étudiés cette année et pour Habermas en particulier, le retour de l'acteur et la recherche de sens expriment un refus d'un « système pseudo-naturel qui s'effectuerait par-dessus la tête des citoyens » (Habermas, 1978 : 176).

L'individu et le politique : la relation État-marché-société

La question de la gouvernance consiste essentiellement à repenser la relation entre l'État et la société. Alors que dans les modes de régulation sociale précédents, l'État et donc le politique était strictement séparé de la société, la collusion entre le système économique et le système politique d'une part et l'autonomisation du système économique d'autre part engendrent un bouleversement de cette relation. Pour Habermas et pour Beck, il s'agit de trouver une nouvelle source de légitimité à toutes les formes de domination, anciennes ou nouvelles dans un contexte caractérisé par la crise économique ou l'émergence des risques globaux.

3.1. Les motifs de la participation

L'idée motrice des travaux de Habermas (1978, 1997) est de promouvoir une forme d'objectivité nouvelle autour de l'enjeu de l'émancipation, il est ici question de souveraineté populaire. Cette préoccupation trouve sa source dans l'analyse qu'il fait du rôle de l'État nation dans le capitalisme avancé. Comme souligné précédemment, les modes de régulation sociale dans le cadre du capitalisme engendrent une association entre le politique et l'économique. En effet, avec la naissance de la sphère économique et l'institutionnalisation dans le cadre de l'État, des marchés du travail, du capital et des biens, l'État moderne tel que décrit par Weber devient une institution complémentaire au marché. Ce faisant, la société civile se trouve séparée du système politico-économique. Alors que le moyen de régulation qui prédominait jusqu'alors était la puissance légitime, celle-ci sert dans la société capitaliste, au maintien des conditions générales de la production. Dans ces conditions, l'échange devient le moyen de régulation dominant. L'exercice de la souveraineté étatique se limite alors à assurer le processus de reproduction capitaliste. Ces changements dans le rôle de l'État ont des conséquences sur sa légitimité dans la mesure où, en satisfaisant les impératifs de régulation économique, il n'arrive plus à s'assurer la loyauté des masses. Les rapports de production ayant été politisés et l'État prenant des initiatives et intervenant dans le processus de production, doit être re-légitimé. Cette légitimation est d'autant plus nécessaire que l'État, en se soumettant à la loi de la valeur, contribue à accentuer la crise économique qui prend la forme d'une crise permanente des finances publiques et de l'inflation. L'État, n'est plus à la hauteur des ambitions qu'il s'est imposées et perd sa légitimité au moment où il en a le plus besoin.

Ce problème est résolu par le système de démocratie formelle passant par le mécanisme d'élection mais pour Habermas, la démocratie concrète qui implique la participation citoyenne à la formation de la volonté devrait permettre d'éclairer la contradiction entre la production administrativement socialisée et l'appropriation de la plus value qui demeure une affaire privée. Cette participation est indispensable dans la mesure où la démocratie formelle ou représentative peut prendre des décisions administratives indépendamment de la volonté des citoyens, évitant ainsi la participation. Cette participation permet pourtant la formation de l'identité sociale d'individus socialisés et évite le sacrifice de cette formation identitaire sur l'autel de la complexité sociale qui devrait être laissée à une régulation naturelle.

Selon Habermas, le principe de communication renferme donc un véritable potentiel d'émancipation : il permet de garantir l'autonomie privée de l'individu ainsi que l'autonomie publique du citoyen. La légitimi-

mité de la démocratie passe ainsi par la politique délibérative; le citoyen devient alors législateur participant à l'élaboration des lois auxquelles il accepte donc d'obéir : cette auto-législation est à la base de la légitimité des règles. Avec ce changement de paradigme, on assiste au déplacement de la source de la légitimité. Le système de droit ne peut plus s'auto-légitimer mais doit se justifier par l'engagement des citoyens dans la compréhension et la création des règles qui gouvernent leurs vies. Le principe de discussion apporte dans ces conditions une force légitimante au droit et à l'autorité.

Beck (2001) adopte une perspective sensiblement analogue à celle de Habermas mais là où ce dernier perçoit une complémentarité entre État et marché, Beck voit une autonomisation de la sphère économique qui se politise du fait de sa capacité de transformation sociale. Du coup, c'est cette sphère technico-économique qui fait face à des problèmes de légitimation. Dans la perspective de Beck, il faut élargir la conception du politique dans la mesure où les transformations sociales ne sont plus contrôlées par la démocratie politico-parlementaire mais plutôt par la sphère technico-économique. Cette sphère n'est pas perçue comme politique du fait de son assimilation au progrès ou de sa perception comme source d'amélioration des conditions de vie. Dans ces conditions, elle n'est pas soumise aux exigences démocratiques car elle est considérée comme légitime *de facto*. On vit donc une démocratie tronquée dans la mesure où l'innovation technologique a un potentiel de transformation sociale sans que son fonctionnement soit discuté au niveau des institutions politiques. Ainsi, deux systèmes contraires coexistent : la démocratie politico-parlementaire qui est légitime, mais qui ne maîtrise plus les transformations sociales car celles-ci sont contrôlées par la sphère technico-économique, pourtant non démocratique, mais légitimée par la croyance en un progrès et une rationalisation considérés comme apolitiques.

Pour Beck, l'avènement de la société du risque donne lieu à une crise sociale profonde. En effet, la société du risque implique la production de risques reliés à la science et à la technologie et des problèmes associés à leur répartition. Bien qu'ils aient toujours existés, la nouveauté de ces risques réside dans leur globalisation de telle sorte que l'ensemble de la vie sur terre se trouve menacée. La prise de conscience de ces risques incite les instances étatiques et la société civile à réclamer une imputabilité corporative. Les entreprises doivent alors se légitimer dans un contexte où le progrès comme projet et objectif sociétal perd graduellement son caractère consensuel. Si les institutions politiques centralisées ont perdu la maîtrise des transformations sociales au profit de la sphère technico-économique, on assiste à l'émergence d'une nouvelle culture politique portée par les nouveaux mouvements sociaux ou les initiatives citoyennes. L'émergence de ces mouvements ne doit

pas être associée à un échec du politique mais représente plutôt un succès des démocraties occidentales. En effet, la délocalisation de la politique est le signe d'une prise en charge effective des droits politiques par les citoyens. L'engagement politique actif des citoyens donne lieu à la mise en place d'une diversité de formes d'action échappant à tous les schémas politiques antérieurs. Pour Beck, une nouvelle étape dans la direction d'une démocratie réelle est entamée, une démocratie structurelle basée sur les droits fondamentaux pleinement mobilisés par les citoyens. Cette démocratie nouvelle est en train de se former aux côtés de la « démocratie monarchique » qui représente selon Beck, la centralité du pouvoir politique hérité de la société industrielle. Ce nouveau chapitre de la démocratie permettra de considérer la formulation de solutions politiques à travers des processus d'action, d'apprentissage ou de création collective. De cette manière, l'adoption de solutions politiques ne peut plus être concentrée dans le lieu central de l'activité politique, mais doit être le résultat de discussions et de négociations formulées au sein de réseaux décentralisés.

Les formes de la participation

En présentant les impératifs de la participation citoyenne dans la formation d'une volonté commune, Habermas et Beck identifient par la même occasion les formes que peuvent adopter cette participation. Pour Habermas, il s'agit de l'instauration d'une démocratie délibérative qui entre dans la catégorie des différentes formes de démocraties participatives. Dans le cas de Beck contre, il est question des initiatives citoyennes qui se situent hors du cadre d'action formel de l'action politique. Loin de se contredire, ces deux approches se rejoignent dans la mesure où elles impliquent des citoyens acteurs de la vie politique avec un pouvoir et une influence sur l'agenda politique. La prise en compte de ces diverses approches au côté de la législation et du laisser-faire permettent de décrire les formes de régulation hybrides qui caractérisent la gouvernance.

La démocratie participative

Les approches de démocratie participatives ont été abordées par Pierre et Peters (2000). Bien que ces auteurs ne retiennent pas ces initiatives comme des modes de gouvernance pouvant être transposés à une grande échelle, ils en donnent une bonne description. Ces approches ont pour objectif d'établir un lien entre le système politique et les demandes et besoins du public dans le cadre des politiques adoptées. Ce besoin fait suite à l'identification de problèmes associés au modèle démocratique représentatif. Celui-ci est trop grand, trop éloigné des citoyens et a tendance à déplacer les objectifs de l'intérêt général. Il s'agit de faire évoluer les institutions vers une échelle humaine. Dans ce contexte, la *démocratie délibérative* identifie le niveau local comme lieu privilégié de développement des institutions. Elle accorde une importance

primordiale à la discussion et aux échanges dans le but d'impliquer tous les individus dans la prise de décision. Ce modèle met l'emphase sur la nécessité d'une réforme immédiate des institutions impliquées dans le processus décisionnel. La *démocratie directe* promeut une participation à la prise de décision à travers des référendum, ou des initiatives spécifiques à travers des pétitions par exemple. L'essentiel dans ce cas est la possibilité offerte aux citoyens de pouvoir déterminer les problématiques qui seront les priorités des instances gouvernementales. La justification première dans cette approche est que tout citoyen devrait pouvoir décider pour toutes les questions affectant son quotidien. Enfin, le *communautarisme* rejette le modèle individualiste et considère que le citoyen se définit d'abord dans et par sa communauté. Il considère inefficaces les gouvernements à grande échelle et propose plutôt un recours à de plus petites unités de gouvernance, les communautés, sans pour autant remettre en question les structures mêmes de gouvernance. Les tenants du communautarisme considèrent la décentralisation des prises de décision vers le niveau local comme une manière de régler les problèmes actuels de gouvernance.

Les initiatives citoyennes et les mouvements sociaux

Les auteurs étudiés cette année n'ont pas élaboré sur les initiatives citoyennes au niveau national. Cependant la série de séminaires précédents portant sur les Nouveaux mouvements sociaux économique comble parfaitement cette lacune. Au terme de cette série, nous avons ainsi pu établir une chronologie des mouvements sociaux en trois périodes mettant l'accent sur le type de rapports que ces mouvements entretiennent avec les pouvoirs. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1950, ils contribuaient à la *reproduction* de la société; puis, des années 1960 jusqu'au milieu des années 1990, les mouvements sociaux sont engagés dans la *production* de la société; enfin, depuis 1996, leur position est celle d'une *résistance*, notamment au niveau international. Plus spécifiquement, le mouvement syndical, mouvement dominant de la première période, par l'intégration progressive qui l'a associé à compter des années 1930 au compromis fordiste (État, patronat et syndicat), se situait au cœur de la reproduction sociale. L'avènement des nouveaux mouvements sociaux (NMS) au cours des années 1960 s'inscrit dans une nouvelle dynamique qui les associe à la production de la société. La rupture du compromis fordiste a donné lieu à l'apparition de nouveaux mouvements qui se sont vu progressivement reconnus et intégrés dans une régulation politique élargie (pluralisme démocratique). Il est important de rappeler que ce compromis s'est historiquement établi à l'échelle nationale (Lafortune, 2004). Alors que les revendications du mouvement ouvrier étaient essentiellement matérielles, les nouveaux mouvements sociaux trouvent leur terrain d'action privilégié hors des lieux de production et du monde économique en général, soit dans le do-

maine de la culture. On observe un déplacement du champ des conflits qui passe d'enjeux économiques à des enjeux culturels, relatifs à l'éducation, à la santé. Avec les nouveaux mouvements sociaux économiques, on passe à une instrumentalisation de l'économie à des fins sociales dans un but de transformation du processus politique (Offe, 1985; Eder, 1993). On peut citer comme exemples les pratiques d'économie sociale, de commerce équitable, d'investissement socialement responsable, de finance solidaire etc. En résumé, les mouvements sociaux usent du politique, de l'économique mais surtout des médias comme stratégies d'action, moyens d'influence de l'agenda politique. Au niveau mondial, l'inexistence d'une instance de régulation politique rend impossible la création d'un compromis alliant les acteurs sociaux à une instance représentative. Les mouvements sociaux contemporains, qualifiés de contre-pouvoirs par Beck ne limitent plus leurs thèmes de revendications à la lutte pour les droits fondamentaux mais luttent également pour leur mise en œuvre et leur application dans l'ensemble de la société. Nous reviendrons sur le rôle de ces mouvements dans les propositions de modèles cosmopolites proposés par plusieurs auteurs (Beck et Held en particulier), comme modèles de gouvernance globale à l'ère de la mondialisation.

3.3. Les conditions et les limites de la participation

Si la gouvernance nécessite la participation des citoyens, plusieurs conditions doivent être préalablement remplies. Pour certains auteurs, l'existence d'institutions garantissant les droits des citoyens ou leur permettant de développer leurs capacités politiques sont indispensables à l'émergence d'une gouvernance légitime. Dans la même veine que Habermas, March et Olsen (1995) indiquent que la gouvernance est légitime si elle fournit l'arène publique nécessaire à l'échange d'opinions, à la résolution des conflits et à la recherche de compromis. Pour eux, l'adoption d'une perspective institutionnaliste dans l'analyse de la gouvernance se justifie par le fait que les institutions mettent l'emphase sur les compréhensions partagées comme bases des systèmes politiques. Dans cette perspective, le développement des identités et des capacités politiques (entre autres) a une importance primordiale dans l'art de gouverner. Ces auteurs décrivent donc quatre types de capacités nécessaires à la société civile pour assurer sa participation effective. Il s'agit du droit et de l'autorité, des ressources permettant le développement des capacités personnelles et institutionnelles, des compétences et du savoir et finalement des aptitudes organisationnelles qui permettent l'utilisation efficace des droits formels, des ressources et des compétences. Abondant dans le même sens, Held (1995) identifie des droits essentiels à l'autonomie et à l'exercice de

la démocratie. Pour lui, la démocratie qui implique une législation par le peuple se trouve justifiée uniquement si elle promeut l'autonomie individuelle et collective. L'accès à cette autonomie est conditionnée par la jouissance des droits fondamentaux⁴. L'approche de ces auteurs indique l'importance du rôle des institutions dans la formation de l'identité citoyenne dont dépend l'exercice d'une démocratie légitime.

Pour Beauchemin (2004) cependant, l'émergence des nouvelles formes de droits dont notamment la Charte des droits de la personne a eu pour effet de privilégier l'individu au détriment du collectif. Dans sa perspective, l'approche collectiviste donne lieu à des déviations avec la formation de groupes identitaires dont les demandes d'émancipation trouvent un fondement à l'intérieur des nouveaux droits qu'ils instrumentalisent sans égard pour le bien commun. À l'inverse de Beck qui considère l'appropriation des droits politiques par les individus comme une victoire de la démocratie, cette appropriation représente au yeux de Beauchemin un danger pour le bien commun.

Néanmoins, même en supposant une répartition équitable des capacités ou un respect des droits fondamentaux, la participation que suppose la gouvernance se heurte quand même à des limites. Ainsi, pour Habermas, l'information constitue la substance première dont doivent disposer les citoyens pour communiquer efficacement. La société civile doit donc avoir un libre accès à des réseaux de communications publiques non institutionnalisés pour permettre le développement spontané des processus de formation de l'opinion. C'est cependant, selon Habermas, ce qui fait aujourd'hui cruellement défaut dans les sociétés modernes où l'information subit un traitement qui l'isole parfois du citoyen (choix de thèmes, dissimulation, etc.). Pourtant, cet accès à l'information est une condition essentielle à une délibération. Les participants aux séminaires ainsi que les auteurs réfractaires à l'approche collectiviste, Pierre et Peters par exemple, n'ont pas manqué d'identifier toutes les limites associées à l'accès à l'information. En second lieu, le dialogue qu'impliquent toutes les approches participatives a également fait l'objet de commentaires. La formation d'un consensus et d'une volonté collective ne semble pas aller de soi à partir du moment où la discussion s'établit. Dans la réalité, le dialogue construit et déconstruit constamment le conflit.

Ces difficultés qui se posent au niveau national sont plus perceptibles au niveau mondial où la société civile est encore plus fragmentée alors que la prégnance de la sphère économique sur les décisions qui influencent la vie des populations est plus marquée. Dans ces conditions, la gouvernance au niveau mondial se caractérise par une absence de démocratie et

de légitimité des acteurs en présence. Pour les auteurs intéressés par la gouvernance mondiale, le défi d'une gouvernance mondiale légitime et démocratique passe par la mise en place d'un modèle de gouvernance cosmopolitique.

La gouvernance cosmopolite

Les propositions de gouvernance mondiale avancées par les auteurs dépendent en premier lieu de la perception que ceux-ci ont du rôle des États nationaux hors de leurs frontières territoriales. Alors que certains perçoivent ce rôle comme étant toujours central, d'autres le trouvent définitivement désuet. Cette analyse de la place des États dans la régulation influence forcément les propositions de gouvernance mondiale émise par les différents auteurs.

4.1. La perception du rôle de l'État nation : central ou affaibli ?

Comme mentionné précédemment, pour Pierre et Peters (2000), L'État reste un acteur central au niveau mondial. Selon leur perspective, l'État est l'acteur politique clé dans la société et l'instrument d'expression par excellence des intérêts collectifs. Dans le cadre des bouleversements multiples qu'il vit depuis la fin de la seconde guerre mondiale, Pierre et Peters considèrent que le rôle de celui-ci ne décroît pas mais se transforme afin de s'adapter à son nouvel environnement. Cette transformation se manifeste par une évolution de ce rôle, qui va de l'application des pouvoirs constitutionnels vers la fusion et la coordination des ressources privées et publiques. Selon cette vision, les transformations occasionnées par la mondialisation ne constituent pas un phénomène nouveau mais représentent les évolutions d'un même système. Dans ces conditions, les effets de la mondialisation ne représentent pas un défi insurmontable pour l'État dans la mesure où celui-ci s'est de tout temps adapté à son environnement en perpétuelle mutation. Dans ce contexte, le système mondial se définit uniquement par les relations entre les États et une coopération devient possible comme source de régulation de l'économie mondiale. Ainsi, la gouvernance globale serait propulsée par les États qui développent des institutions internationales ayant un pouvoir d'intervention par rapport au capital privé. En l'absence d'une autorité politique mondiale, la stabilité du système international est assurée par un réseau de régimes (commercial, monétaire etc.), qui crée un cadre permanent et organisé de négociations entre États, établit les normes de comportement et de contrôle de leurs actions. Comme souligné lors du séminaire, cette approche minimise le rôle des acteurs non étatiques au niveau international. Les propositions de gouvernance cosmopolite se basent sur

une analyse fondamentalement opposée à celle de Pierre et Peters. Dans la vision cosmopolite, le dépassement du cadre national et des relations interétatiques constitue les prémisses d'une gouvernance mondiale dans un contexte d'affaiblissement des États.

4.2. Les différentes variantes du modèle cosmopolite

Pour Beck comme pour Held, le cosmopolitisme devrait représenter la valeur sociétale de base dans le cadre de la mondialisation. Pour Beck, notre époque est celle du cosmopolitisme au même titre que d'autres époques ont été celles de la Grèce antique ou des Lumières. Ce concept appelle à l'analyse des problèmes sociétaux actuels selon un point de vue allant au-delà des conceptions nationalistes. Dans cette perspective, toutes les questions autour de la régulation et de la gouvernance doivent être abordées dans une perspective globale. De ce fait, l'organisation nationale ne peut plus être utilisée comme le principe structurant de l'action sociétale ou politique de même qu'elle ne peut être utilisée comme référence analytique. Beck (2003) se pose donc en porte-à-faux par rapport au type d'analyse présenté par Pierre et Peter. Pour lui, l'État est un concept devant être révisé dans le contexte de la globalisation. Le passage de la perspective nationale au niveau international, caractérisé de Seconde modernité, engendre de nouvelles luttes pour le pouvoir.

Ainsi, les États ne sont plus en mesure de gérer les problèmes par le biais d'une coopération transnationale. Autrefois, la politique extérieure était une question de choix, alors qu'aujourd'hui on est dans une situation d'interdépendance d'un genre nouveau. Les fondements mêmes de l'autorité de l'État deviennent l'enjeu de stratégies de pouvoir pour la politique et l'économie mondiale. Les transformations qui s'opèrent donnent lieu à l'émergence d'un espace collectif qui n'est plus dominé par les relations interétatiques mais par un « méta-jeu » qui modifie autant les frontières que les règles, se repercutant sur la politique nationale et mondiale. Cette nouvelle donne rend caduque l'ancienne approche des relations internationales et les préceptes qui y sont associés. Même si certaines règles émanant des États sont encore en vigueur, la mondialisation émancipe la politique des frontières nationales avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs dotés de nouvelles ressources et de nouveaux buts. Cette transition s'effectue selon des règles du jeu beaucoup moins définies mais l'accès au pouvoir est conditionnel à l'adoption d'une perspective allant au-delà de l'optique nationale, une optique cosmopolitique, qui permet de découvrir de nouvelles ressources et stratégies.

Une perspective top-down

Dans la perspective de Held, le nouveau projet démocratique proposé n'implique pas un abandon de l'État moderne mais le considère comme un élément au sein d'une structure plus large de conditions politiques, de relations et d'associations fonctionnant selon le principe d'autonomie. L'autonomie ne peut prévaloir au sein d'une communauté politique que si elle n'est pas mise en danger par l'action d'autres communautés. Selon Held, c'est surtout l'économie qui met en danger le respect des droits fondamentaux conditionnant l'accès à l'autonomie privée et publique. Outre les défaillances du marché, matérialisées par exemple par la question insoluble des externalités, les relations marchandes représentent des relations de pouvoir qui portent atteinte à l'autonomie individuelle et donc au processus démocratique. C'est la démocratisation de cette arène économique internationale qui se trouve au cœur des propositions d'un modèle de gouvernance cosmopolite.

D'un point de vue opérationnel, il propose donc une approche législative en vue de veiller au respect des principes d'autonomie au niveau mondial. L'effectivité d'une législation transnationale aux niveaux régional et global implique la création de structures d'exécution tels que des parlements régionaux. Finalement, la mise en place d'une démocratie cosmopolite nécessitera la création d'une assemblée générale de peuples démocratiques différente de l'assemblée inter-étatique des Nations Unies. Cette institution prendra la forme d'une assemblée indépendante de peuples démocratiques directement élus par ces derniers et imputable envers eux. Dans un premier temps, elle pourrait être envisagée comme un complément des Nations Unies qu'elle pourra remplacer à long terme. Il est étrange de constater qu'en dépit des fondements théoriques à la base de sa proposition de la démocratie, l'autodétermination, Held finit par proposer une formule de coordination « étatique » au niveau mondial. Il envisage une approche représentative au niveau mondial et participative à des niveaux inférieurs de gouvernance; or les mouvements sociaux adoptent une approche participative au niveau international. Pour Beck, la gouvernance cosmopolite nécessite non seulement une transformation radicale de l'État mais aussi une approche différente, allant du bas vers le haut.

Une perspective bottom-up

Pour Beck, les politiques néolibérales ont permis aux acteurs de l'économie mondiale de surpasser les États restés rivés aux limites territoriales. Cependant, cette sphère d'activité échappe au contrôle démocratique en l'absence d'une autorité politique mondiale. Le nou-

veau contre-pouvoir issu de la société civile semble beaucoup plus adapté au meta-jeu politique que l'État. Beck donne ainsi l'exemple du consommateur politique qui peut, où qu'il se situe et à n'importe quel moment, user de son arme du refus d'achat. Pour lui, la société de consommation est la société mondiale réellement existante. Même si quelques conditions doivent être réunies et que le consommateur politique est encore peu répandu, le capital ne peut riposter à ce contre-pouvoir parce que les consommateurs sont mondialisés, ils ne font partie d'aucune organisation et sont ainsi libres d'attaches. Cependant, le refus d'acheter est un contre-pouvoir qui rencontre des limites à travers la nécessité d'être organisé, d'attirer l'opinion publique et évidemment les moyens financiers. D'une manière générale, la société civile peut constituer aussi un contre-pouvoir au néolibéralisme. Mais elle ne peut accéder au pouvoir seule : elle doit nécessairement faire des alliances avec le capital ou avec l'État. La société civile est en effet limitée à la fois par les ressources financières, par la nécessité d'attirer l'attention publique et surtout par la nécessité d'être organisée. La gauche cosmopolitique, pour percer, doit non seulement s'allier au capital ou à l'État, mais elle doit aussi s'unir en son propre sein et développer une autocritique.

L'alliance de la société civile avec l'État⁵ est indispensable dans la mesure où la capacité stratégique des trois groupes d'acteurs (États, acteurs économiques et société civile) est asymétrique parce que le capital n'a pas besoin d'organisation (à la différence des deux autres types d'acteurs), ce qui le rend particulièrement puissant. Un changement d'optique est nécessaire pour mettre en lumière les nouvelles possibilités qui s'offrent à l'État et à la société civile de contribuer à l'évolution des règles du jeu au niveau mondial. Cependant, seule une transformation de l'État et de sa politique peut garantir le bien commun. Dans le modèle cosmopolite, les États, libérés du cadre national doivent chercher à imiter la mobilité du capital : la transnationalisation des États leur permettra de développer leur contre-pouvoir. La coopération transnationale interétatique devient primordiale mais elle se distingue de l'approche de la coopération impliquant des États égoïstes. Les États transnationaux cosmopolites garantissent la reconnaissance et la diversité. Cependant, la possibilité que le cosmopolitisme entraîne un risque de despotisme cosmopolitique n'est pas exclue. En effet, un État pourrait éventuellement utiliser les possibilités cosmopolitiques pour renforcer son hégémonie. Pour éviter cette dérive, Beck souligne l'importance de ne pas dissocier la démocratie et les droits de l'homme. C'est de cette fusion entre la démocratie et les droits de l'homme dont le régime cosmopolitique doit être le moteur mondial. Sur le plan opérationnel, ses propositions se rapprochent assez de celles de Held à la différence que les organisations transnationales proposées doivent être des contre-pouvoirs aux groupes économiques transnationaux.

Conclusion

Au terme de cette série de séminaires, nous pouvons faire ressortir les éléments principaux du concept de gouvernance. En premier lieu, la gouvernance est caractérisée par l'émergence de nouveaux modes de régulation qui cohabitent pour former des modes de régulation hybrides répondant à des logiques différentes. Ces logiques de régulation sont portées par des justifications distinctes de l'action individuelle. En effet, l'individu peut déléguer ses droits à une instance représentative, jouir de la liberté de poursuivre son propre intérêt ou conjuguer cette liberté avec la recherche du bien commun. Dans chacun des cas, nous avons affaire à un modèle de régulation sociale distinct. L'État en tant qu'instance représentative représente un mode de régulation construit par les acteurs qui lui cèdent rationnellement leurs droits. Cependant, avec l'avènement du système capitaliste et la place grandissante occupée par les politiques libérales, la régulation naturelle, portée par le marché a eu tendance à prendre le pas sur la coordination étatique. Dans ces conditions, les différentes crises économiques et leurs conséquences sur les populations ou la montée des risques transnationaux ont conduit au refus progressif de cette régulation pseudo-naturelle qui correspond à un constat d'ingouvernabilité du système social. La représentation ne garantissant plus le bien commun, les instances politiques ont besoin de se légitimer autrement. On assiste donc à un changement de paradigme de la légitimité qui ne repose plus sur la légalité des règles mais sur la contribution effective des citoyens à leur élaboration. Ce changement paradigmatique offre une nouvelle perception de l'individu. Celui-ci n'est plus un individu calculateur uniquement préoccupé de son intérêt mais est également en mesure de développer une éthique individuelle fondée sur des valeurs universelles. Dans ces conditions, il peut participer effectivement à l'élaboration de la volonté commune et donc à la décision sur le modèle de société dans lequel il veut vivre.

Cette option collectiviste ne représente pas un rejet de la structure étatique car pour plusieurs auteurs, les institutions jouent un rôle primordial en garantissant les droits et en fournissant les capacités aux citoyens pour les besoins de l'action collective. Cependant, si l'État demeure une institution indispensable, il subit des pressions énormes compte tenu de la mondialisation. L'émancipation de la sphère économique et financière contribue à affaiblir l'État en portant atteinte à sa souveraineté. Dans ces conditions, la vie des citoyens est de plus en plus influencée par des décisions prises au niveau mondial sans leur

consentement. Cette situation permet à certains auteurs d'avancer que les questions de gouvernance doivent surtout être appréhendées au niveau mondial. Il s'agit de reconstituer les conditions de la démocratie à ce niveau où les acteurs économiques ne sont pas imputables et donc illégitimes. La majorité des options envisagées reconnaissent un rôle à l'État dans cette gouvernance, même si celui-ci doit évoluer vers une version transnationale. Cependant, comme au niveau national, le rôle de la société civile à ce niveau est indéniable. Celle-ci est actuellement en phase d'organisation même si certains commencent à utiliser le concept de *société civile mondiale*. Cependant, la gouvernance impliquant la participation d'acteurs multiples à la prise de décision, la question de l'imputabilité reste à résoudre. Qui est responsable des décisions prises collectivement? Au terme de cette série, les discussions ne sont pas closes, loin de là. Dans la mesure où nous vivons actuellement ces mutations et que nous participons à l'avènement d'un monde plus juste, ces apports théoriques viennent nourrir une réflexion que nous espérons constructive.

Références

- Beauchemin, Jacques. 2004. *Les sociétés des identités : éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal : Athéna Éditions, 184p.
- Beck, Ulrich. 2001. *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Flammarion, 521 p.
- Beck, Ulrich. 2003. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Paris : Flammarion, coll. Alto, 562 pp.
- Fleury, Laurent, 2001. « L'économie moderne et la rationalité », pp. 36-61, et « La domination et l'action politique », pp. 88-115 in *Que sais-je?: Max Weber*. Paris, PUF, 127 p.
- Foucault, Michel. 2004a. *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Gallimard et Seuil (coll. Hautes Études), 2004, 435 pp.
- Foucault, Michel. 2004b. In *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Gallimard et Seuil (coll. Hautes Études), 2004, 355 pp.
- Habermas, Jürgen. 1978. *Raison et légitimité : Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*. Paris, Éditions Payot, 196 pp.
- Habermas, Jürgen. 1997. *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard (coll. NRF Essais), 552 pp.
- Held, David. 1995. *Democracy and the Global Order. From the Modern State to Cosmopolitan Governance*. Stanford University Press. California. 324 p.
- Ladrière, Paul et Claude Gruson. 1992. *Éthique et gouvernabilité : Un projet européen*. Paris, Presses Universitaires de France, 272 p.
- James March et Johan Olsen. 1995. *Democratic governance*. New York ; Toronto : Free Press. 293p.
- Pierre, J. et Peters, G. 2000. *Governance, Politics and the State; Political Analysis*; St Martin's Press, Inc, New York, 231 p.
- Weber, Max, 1995 (1922). *Économie et société*, Paris, Pocket, tomes 1 et 2 (407 et 425 pages)

¹ Avec la collaboration de Emmanuelle Champion, Valérie Demers, Chantal Hervieux, Patrick Laprise et Lysiane Roch.

² Fleury, 2001, p. 110

³ Le système capitaliste a traversé des crises avant cette période, d'abord au 19^e siècle avec le mouvement des travailleurs, puis à la fin des années 1960 où les revendications populaires avaient trait à l'autonomie et à la démocratie. À chacune de ces crises, on voyait apparaître des organisations de la société civile dont l'objectif était de proposer une alternative sociétale.

⁴ Droit à la santé, droit aux ressources sociales comme l'éducation, droit culturel associé à la liberté de foi et de pensée, droit civique ou liberté d'association, droit économique avec la garantie d'un revenu minimum par exemple, droit à la paix et droit à des institutions politiques légales et justes.

⁵ Lors de la série de séminaires sur les Nouveaux mouvements sociaux économiques, nous avons traité de « l'alliance » entre la société civile et l'économie. Cette instrumentalisation de l'économie par ces mouvements connaît des chances de succès pour certaines stratégies mais également d'importants risques de récupération.

Événement...



Le Cabinet de relations publiques NATIONAL est heureux d'annoncer la tenue de la troisième édition du Forum Tremblant sur la responsabilité sociale de l'entreprise et la durabilité qui se tiendra le **21 septembre prochain à Mont-Tremblant, Québec.**

Cette année, le Forum Tremblant se penchera sur les moyens utilisés par les entreprises, les gouvernements et les organisations non gouvernementales afin de créer des communautés durables et maximiser le bien-être des résidents actuels et futurs. Les participants pourront bénéficier de l'expérience et de l'expertise de chefs de file canadiens et mondiaux en matière de responsabilité sociale, tout en profitant d'une occasion de réseautage unique au Canada.

Bâtir l'avenir, dès maintenant

Cette session présentera des perspectives innovatrices en matière de planification urbaine, d'infrastructures urbaines et d'architecture, en provenance de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Partenariats au sein de la communauté

À l'échelle municipale, une concertation commune entre les élus municipaux, les entreprises et les groupes communautaires est de mise. Les conférenciers de ce groupe de discussion démontreront comment il est possible de transformer d'importants défis en grands succès.

Vers une énergie durable

Les changements climatiques, la baisse des réserves de pétrole, la hausse du coût de cette ressource et les ressources renouvelables sont tous des facteurs liés à l'énergie, un sujet qui touche directement les petites comme les grandes communautés.

Relations avec la communauté

Les conférenciers de cette table ronde partageront leurs expériences concernant les solutions novatrices élaborées en collaboration avec les peuples autochtones, les groupes d'activistes ainsi que divers partenaires communautaires locaux et internationaux.

Le Forum Tremblant 2006 sera l'occasion d'en apprendre davantage à propos des enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels font face les municipalités, qu'il s'agisse de grandes métropoles, de centres de villégiature, de villes de compagnie ou de villages dans des pays en voie de développement, et d'échanger sur les meilleures pratiques internationales pour faire face à ces enjeux.

Pour participer au Forum Tremblant ou pour de plus amples renseignements veuillez visiter le site Internet : www.tremblantforum.org

Au plaisir de vous rencontrer lors de cet événement qui promet.

**...Event**

NATIONAL Public Relations is pleased to announce the third annual **Tremblant Forum** on corporate responsibility and sustainability which will be held on **September 21st, 2006 at Mont-Tremblant, Québec.**

This year, the **Tremblant Forum** will focus on sustainable communities and the means by which companies, governments and non-governmental organisations are maximizing the well-being of both current and future residents. This year's event will include expert roundtable discussions that will help participants better understand the challenges and opportunities for developing new pathways to a sustainable future.

Sustainable community building

Urban Infrastructure: innovative perspectives on urban planning, infrastructure and architecture by participants from the public and private sector.

Sustainable community partnerships

Building partnerships: insights into how to integrate the expectations, concerns and inspiration of wide-ranging stakeholders into long-term decisions.

Sustainable community energy

Sustainable Energy: discussion about the evolving and expanding mix of energy sources that fuels our economic, social and environmental development.

Sustainable community relations

Community Relations: sharing the local, regional, national and international experiences of panelists working every day to build sustainable communities.

The **Tremblant Forum** is an occasion to learn more about the economic, social and environmental challenges that our communities face, whether they are a metropolis, a rural town or a village in a developing country, and to exchange ideas on international best practices. And, for the third year running, a unique networking opportunity in a unique setting.

To participate to the **Tremblant Forum** or for more information, please visit the event's website at: www.tremblantforum.org

Looking forward to this annual event!

Rencontre avec une citoyenne du monde : Annelies Hodge.

Convaincue et convaincante, Annelies achève actuellement sa maîtrise sur le développement durable à l'UQÀM. Très appréciée au sein de la CRSDD, où sa bonne humeur et ses engagements forcent le respect, elle nous a accordé quelques minutes afin que nous puissions réaliser cette entrevue.

Oeconomia Humana : Bonjour Annelies, pour commencer nous aimerions savoir quelle a été ta formation avant que tu n'intègres la Chaire?

Annelies Hodge : Au secondaire, en Australie, j'ai étudié les mathématiques, la biologie, la géographie et la sociologie. J'ai validé un baccalauréat en gestion internationale en m'intéressant particulièrement au niveau des PME. À cette époque, j'ai travaillé à temps plein comme consultants chez *Arthur Anderson*, une des plus célèbres boîtes de comptables et de consultants avant la crise d'Enron. J'ai eu l'occasion de m'impliquer dans des projets très intéressants, notamment aux îles Fidji.

En 1998 j'ai pris 6 mois sabbatiques afin de faire un échange avec l'Université d'économie de Vienne. Par contact, j'ai reçu une superbe offre d'embauche d'une PME Norvégienne à Londres. Je m'occupais du marketing et de la vente. Tout se passait très bien mais pour des raisons personnelles, j'ai voulu revenir en Autriche. Donc l'entreprise a ouvert une succursale à Vienne, et j'ai été nommée directrice. Tout s'est très bien passé mais mon rêve était de venir au Canada et je trouvais que cela n'avait pas de bon sens de simplement travailler pour l'argent. J'ai cherché l'opportunité de faire des choses plus importantes. Mon compagnon et moi avons donc fait les demandes de résidence permanente pour le Canada. Nous les avons obtenues en 2003. Arrivés à Montréal, nous avons dû suivre 10 mois de cours de francisation intensif pour immigrants, au Cégep Marie-Victorin.

En septembre 2004, j'ai donc pu entamer mon MBA recherche spécialisé en stratégie. Mon mémoire porte sur le changement organisationnel vers le développement durable.

OH : Pourquoi avoir opté pour l'UQÀM et pour la CRSDD?

A.H. : Je voulais vraiment étudier le développement durable afin de trouver une façon de faire ma vie dans ce domaine. J'avais l'opportunité d'étudier à McGill, HEC et Concordia mais ils ne travaillaient pas beaucoup sur ce concept. J'ai eu l'oc-

casion de rencontrer Marie-France Turcotte (NDLR : chercheuse principale à la CRSDD) et elle m'a parlé d'une chaire de recherche qui me permettrait de réaliser un mémoire sur le développement durable et de travailler au sein d'une équipe focalisée dans ce domaine. Je n'ai pas hésité bien longtemps et j'ai intégré l'équipe de la CRSDD. Ce qui m'a le plus motivée est le fait qu'ici, j'avais l'opportunité d'élaborer des outils qui permettent aux entreprises d'aller vers un développement plus durable.

OH : Quelles opportunités se sont présentées à toi grâce à la Chaire durant ces deux dernières années?

A.H. : Grâce à la Chaire et à mon engagement chez Équiterre (NDLR : Annelies y est bénévole depuis 2 ans et demi), j'ai pu assister à la rencontre de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005 où j'ai travaillé pour un symposium sur le commerce équitable, et pour le comité canadien de la consultation sur la commerce équitable. Mais c'est loin d'être tout! J'ai eu la chance de participer à d'autres rencontres importantes, notamment sur le développement durable de l'UNESCO en 2004 et celle des Nations-Unies sur le protocole de Kyoto en 2005 (NDLR : COP-11, voir notre édition spéciale de janvier 2006).

En plus, j'ai pu réaliser diverses présentations pour des conférences scientifiques et des cours universitaires, écrire plusieurs publications dans le bulletin, et serrer la main du ministre de l'environnement et le développement durable lors de notre présentation sur le projet de loi de développement durable au parlement à Québec! Bien entendu, la chaire m'a offert un salaire et l'accès à son infrastructure ce qui est très apprécié. Mais le plus important à mes yeux est le nombre d'opportunités et d'informations qui circulent ici. On rencontre de très grands spécialistes et il y a de nouvelles possibilités chaque jour!

C'est très bien aussi de côtoyer des étudiants qui partagent les mêmes valeurs alors qu'ils viennent

tous de filières et même de pays différents! L'équipe ici est dynamique et nous avons tous conscience de participer à un projet avant-gardiste.

Travailler pour la Chaire assure aussi une certaine crédibilité car nous sommes une institution connue. Ça aide beaucoup dans la recherche de données et cela m'a probablement aussi aidé à avoir été invitée à parler sur le changement vers le développement durable à la radio il y a quelques semaines.

OH : Quelles ont été tes autres engagements depuis que tu es à Montréal?

A.H. : Au delà de mon bénévolat chez Équiterre et de mes études, je suis vice-présidente Humanitaire de l'association étudiante MBA recherche. On essaie de créer un lien entre l'UQÀM et l'un des quartiers le plus désavantagé à Montréal où les personnes n'ont pas beaucoup de contacts avec les francophones ni les étudiants universitaires.

OH : Quels sont tes projets maintenant?

A.H. : De manière plus générale, j'espère continuer à être un agent du changement vers le développement durable. J'aimerais travailler dans la consultation, toujours pour aider des organisations à aller vers le développement durable. Peut-être vais-je créer ma propre entreprise... J'aimerais terminer mon livre sur le changement individuel aussi.

Plus personnellement, je rêve de construire une maison active comme on peut en voir de plus en plus dans les alpes en Europe, c'est-à-dire une maison construite de façon à ce que le chauffage et la climatisation soit assurés de manière autonome, et où le surplus d'énergie solaire produite sur le toit pour l'électroménager soit vendu sur le réseau électrique.

Je compte aussi apprendre l'espagnol. Je m'étais promis de maîtriser cinq langues avant mes trente ans et il ne me reste pas beaucoup de temps!

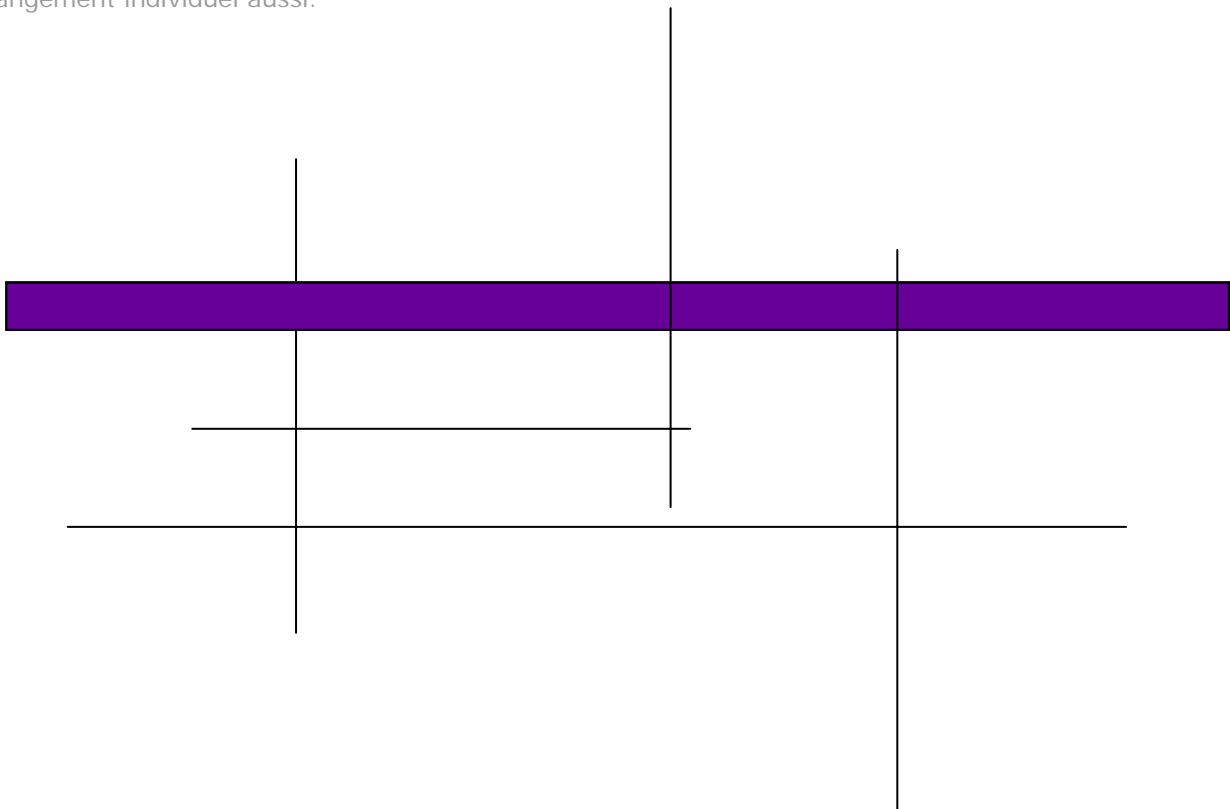
Enfin, je veux continuer à découvrir le monde, les différents peuples et la bonne bouffe!

OH : Quels souvenirs garderas-tu de ton passage ici?

A.H. : Des gens chaleureux et ouverts, des convictions et une atmosphère dynamique, des événements intéressants, beaucoup de défis et des opportunités au quotidien...et mon équipe multiculturelle de badminton!

Toute la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement durable te souhaite une très bonne continuation Annelies! Nous te remercions pour ta compagnie ces deux dernières années.

Propos recueillis par Julien Boucher.



CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable

ESG UQÀM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédactrice en chef : Lysiane Roch

Rédacteur-adjoint, mise en page : Julien Boucher

Collaboratrice: Gisèle Belem

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.